

Le long processus de laïcisation de l'État québécois

ALEXANDRE DUMAS, *L'Église et la politique québécoise, de Taschereau à Duplessis*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2019, 337 pages

Lucia Ferretti

Volume 14, Number 1, Fall 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/92335ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (print)

1929-5561 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Ferretti, L. (2019). Review of [Le long processus de laïcisation de l'État québécois / ALEXANDRE DUMAS, *L'Église et la politique québécoise, de Taschereau à Duplessis*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2019, 337 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 14(1), 15–16.

Laïcité... encore!

Le long processus de laïcisation de l'État québécois

Lucia Ferretti

Chef de pupitre, histoire et culture

ALEXANDRE DUMAS

L'ÉGLISE ET LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE, DE TASCHEREAU À DUPLESSIS

Montréal, McGill-Queen's University Press, 2019, 337 pages

La Révolution tranquille fut longtemps présentée comme le moment de l'avènement subit de la laïcisation de l'État québécois. Le consensus scientifique établit aujourd'hui que les gouvernements de Jean Lesage, dans les faits, n'ont pas tant cherché à s'affranchir d'une soi-disant tutelle cléricale qu'à établir une sorte de «concordat» entre État et Église dans le champ de l'éducation, ainsi qu'à engager plus fermement l'État dans les domaines du social que l'Église ne pouvait plus assumer. La séparation entre les organisations religieuses et l'État apparaît désormais non comme un avènement, mais comme un processus, qui, d'ailleurs, n'est pas encore achevé.

Si, donc, 1960 n'est qu'une borne plutôt qu'une césure et si la laïcisation de l'État est un processus en cours depuis le début du XX^e siècle, peut-on au moins maintenir que 1936-1939 d'abord, puis 1944-1959, dates du long règne duplessiste, marquent des crans d'arrêt? Non, selon l'historien Alexandre Dumas, et c'est la thèse qu'il entend démontrer dans ce livre issu de sa thèse de doctorat, soutenue à l'Université McGill. En étudiant les relations entre l'Église catholique et l'État sous tous les gouvernements qui se sont succédé entre 1930 et 1960, il en vient à une double affirmation: 1) les gouvernements de l'Union nationale s'inscrivent en continuité progressive des gouvernements libéraux de Taschereau et de Godbout qui les ont précédés et tiennent donc plus que ceux-ci l'Église à l'écart des décisions politiques; 2) l'Église catholique fut bien moins chaudement partisane de l'Union nationale qu'on a pu l'affirmer.

La recherche s'appuie sur une variété de sources, notamment la correspondance des politiciens de l'époque, déjà analysée par d'autres; mais principalement sur celle, jamais consultée, du cardinal Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, et celles de Mgrs Georges Gauthier et Joseph Charbonneau, ses confrères de Montréal, ouvertes sur autorisation spéciale du chancelier de cet archidiocèse.

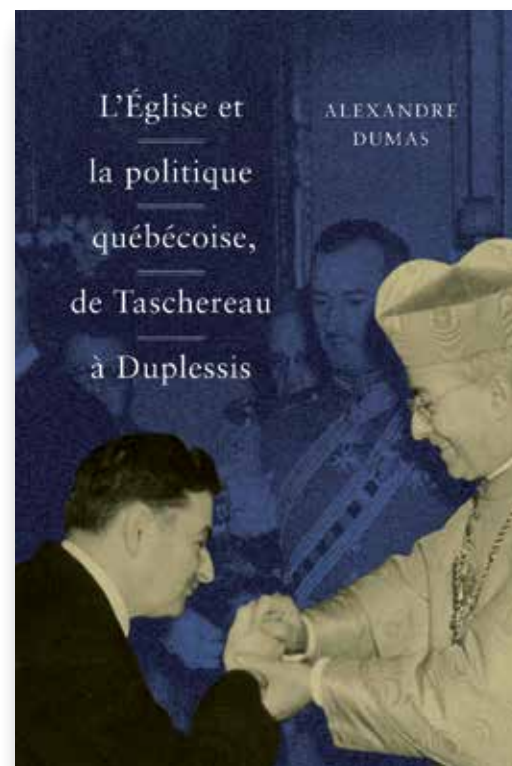
Structuré de manière chronologique, l'ouvrage comporte dix chapitres. Après un survol du rapport de l'Église catholique à la politique québécoise jusqu'aux

années 1930, l'auteur entre dans le cœur du sujet: d'une part, la négociation entre ces deux institutions dans les dernières années du gouvernement Taschereau, puis sous Duplessis, sous Godbout, et de nouveau sous Duplessis, et, d'autre part, l'attitude de l'Église durant les campagnes électorales québécoises de 1935 à 1960 inclusivement.

Certes, [Duplessis] installe un crucifix à l'Assemblée législative et il ne cessera jamais de poser des gestes symboliques de déférence envers l'épiscopat. Mais, par ailleurs, il démontre son intention bien arrêtée de ne pas partager avec l'Église la gouverne du Québec.

À la fin des années 1920, les évêques catholiques s'opposent à la création d'une commission scolaire juive, mais finalement le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau renonce à ce projet contre lequel les protestants se sont élevés les premiers depuis plusieurs années, et qui divise les juifs montréalais. Après cet épisode, les relations sont harmonieuses entre l'épiscopat et le gouvernement jusqu'aux élections de 1935. Ce dernier fait installer des crucifix dans tous les palais de justice. S'il tient à sa loi interdisant aux fabriques d'emprunter de l'argent auprès des particuliers et à celle sur l'extension de la vente d'alcool, et qu'il fait entrer l'anticlérical Télesphore-Damien Bouchard au cabinet (en fait, surtout pour mieux le contrôler), Taschereau, en revanche, recule immédiatement sur plusieurs autres questions qui fâchent l'épiscopat. Ainsi, les paroisses n'auront pas à soumettre leurs projets de construction à l'approbation des autorités municipales; les congrégations religieuses n'auront pas à obtenir l'aval des municipalités pour s'y installer, et ce, même si leurs biens fonciers bénéficient d'une exemption fiscale qui malmène les finances de certaines villes; la loi du bien-être public assurant une plus grande participation de l'État à l'aide sociale ne voit pas le jour, malgré la crise économique; le gouvernement renonce à réduire le financement des collèges classiques pendant qu'il soutient la construction de l'Université de Montréal; et il abandonne l'idée d'une loi qui aurait rattaché les commissions scolaires aux villes plutôt qu'aux paroisses.

En contrepartie, Taschereau peut compter sur le cardinal Villeneuve et les autres évêques pour faire taire leurs prêtres anti-



libéraux, sauf l'insoumis Edouard-Valmore Lavergne, curé vedette d'une paroisse à Québec. Quant à la «menace communiste», épiscopat et gouvernement provincial agissent à peu près de concert, et fort peu puisque le fédéral s'est chargé d'interdire ce parti. Dans sa dernière année au pouvoir, en 1935-1936, Taschereau renonce à élargir le rôle de la Cour d'appel du Québec dans la législation du mariage civil, et il rejette une fois de plus le suffrage féminin (pour des raisons avant tout proprement partisans, il faut le dire). Au total, Louis-Alexandre Taschereau et ses ministres semblent très soucieux de l'approbation de l'épiscopat, qu'ils consultent toujours AVANT de proposer toute législation concernant de près ou de loin l'Église diocésaine et ses institutions, les congrégations religieuses et leurs œuvres.

Duplessis s'y prend tout autrement, tant dans son premier mandat qu'après son retour au pouvoir en 1944. Certes, il installe un crucifix à l'Assemblée législative, et il ne cessera jamais de poser des gestes symboliques de déférence envers l'épiscopat. Mais, par ailleurs, il démontre son intention bien arrêtée de ne pas partager avec l'Église la gouverne du Québec. Les évêques sont désormais à la merci de la rumeur de préparation de nouvelles lois, et ce sont eux qui doivent venir aux nouvelles. Par exemple, ils ne sont pas consultés sur les lois antisyndicales de 1937 ni sur la Loi du cadenas. Et en échange d'un financement garanti pour dix ans, M^{gr} Gauthier doit avaler en 1939 que le gouvernement nomme dorénavant presque la moitié des administrateurs de l'Université de Montréal. En 1946, l'épiscopat, très remonté, doit néanmoins plier devant la détermination de Duplessis de créer un ministère du Bien-être social et de



L'Église et la politique

suite de la page 15

la Jeunesse. Enfin, les évêques n'ont pas le choix d'entrer dans les relations clientélistes que leur impose le premier ministre : il faut qu'ils donnent pour recevoir, ce qu'apprennent à leurs dépens M^{grs} Charbonneau, Desranleau et Léger. Pour Dumas, l'influence privilégiée de l'Église sur l'État s'amoindrit sous Duplessis.

Et sous Godbout? Après tout, c'est lui qui fait voter la loi sur le suffrage féminin et celle sur l'instruction obligatoire. Dumas cherche à montrer que les évêques s'étaient déjà fait une raison sur ces deux sujets et que ces lois tardives ne les ont pas dérangés tant que cela. Il préfère souligner que Godbout a établi sa politique sociale de concert avec les évêques (pourtant il dépose en 1944 un projet de loi sur la protection de l'enfance qui ne plaît pas au clergé), qu'il a réglé la pénible question du financement de l'Université de Montréal sans entamer davantage son autonomie, et qu'il n'a jamais été question pour lui de créer un ministère de l'Éducation. Il semble donc au total, selon Dumas, plus respectueux que le second Duplessis des champs où s'exerce la régulation de l'Église.

Une partie du livre concerne le rôle de l'Église au moment des élections provinciales. Les évêques apparaissent toujours plus circonspects que le simple clergé. L'Église n'est pas monolithique du reste, ni dans ses opinions politiques ni dans sa manière de les faire valoir. Elle a ses diplomates, mais aussi ses francs-tireurs. C'est aux élections de 1935 que le clergé s'engage le plus, et généralement en faveur de l'Action libérale nationale, qui tente de mettre un frein à la corruption libérale. Se sachant épiée par les libéraux, l'Église se fait plus discrète aux élections de 1936, elle est aussi plus divisée, et elle n'a donc pas contribué à l'élection de Duplessis. En 1939, le car-

[...] à aucun moment, sous Duplessis, l'Église n'a réussi à élargir ses champs d'intervention, et elle a dû compter sinon toujours avec une régulation plus résolue de l'État, du moins avec une présence plus invasive et autoritaire de Duplessis dans ceux où elle était engagée.

dinal Villeneuve, assez militariste, n'est pas mécontent de la défaite de l'Union nationale, d'autant que les évêques ont depuis trois ans déploré entre eux la recrudescence des nominations partisans. Il est certain en revanche que l'aplaventisme de Godbout ne plaît pas à l'Église, alors qu'il cède pour toujours au fédéral quelques-uns des pouvoirs importants du Québec ; pourtant celle-ci se fait « invisible », dit Dumas, aux élections de 1944. Par la suite, la plupart des prêtres et des évêques partagent l'autonomisme provincial de Duplessis. Dans les années 1950, alors que l'Union nationale à son tour est usée et corrompue, l'Église rappelle son message sur la nécessaire intégrité de la vie politique, y compris par la voix des fameux abbés Gérard Dion et Louis O'Neill, qui vont jusqu'à dire que l'Église elle-même a contribué à l'affaiblissement des mœurs électorales. Puis Duplessis meurt, et bientôt aussi Paul Sauvé. Aux élections de 1960, le clergé intervient davantage qu'à chacune des élections depuis 1935, mais de manière non partisane, simplement pour réclamer des élections honnêtes.

Au total, on est devant un livre intéressant au ton un peu polémiste ici et là. Dumas n'est pas toujours absolument convaincant, surtout sur la période Godbout, mais il attire l'attention sur un fait indéniable : à aucun moment, sous Duplessis, l'Église n'a réussi à élargir ses champs d'intervention, et elle a dû compter sinon toujours avec une régulation plus résolue de l'État, du moins avec une présence plus invasive et autoritaire de Duplessis dans ceux où elle était engagée. ❖



FRED DUBÉ

UNE PIPÉE D'OPIUM POUR LES ENFANTS

Montréal, Lux Éditeur, 2018, 153 pages

Auteur improbable chez Lux aux côtés des Deneault et Chomsky, Fred Dubé est un diplômé de l'École de l'humour chez qui la tendance à mordre la main qui le nourrit ne permet pas de gagner sa vie en présentant des numéros corporatifs grassement payés ou en devenant le porte-parole de grandes bannières. Il lui reste donc les organismes à but non lucratif et l'indignation tous azimuts.

Dans une émission de standups littéraires de Radio-Canada, il avait « improvisé », aux yeux de celle qu'il surnomme « la Staline de la culture », une petite dénonciation des membres du comité du 375^e de Montréal : Molson, Chrétien, Desmarais, Rozon, etc. Si les meilleures blagues sont les plus courtes, celle-là lui avait valu illico d'être éjecté de la capsule. « Ce n'est pas le texte que vous nous avez soumis, ça, Fred. », avait conclu la tsarinette avant de le vouer au goulag.

C'est plutôt en Afghanistan qu'on le retrouve ici. Le texte « Une pipée d'opium pour les enfants », qui donne son nom à ce recueil de dénonciations, explique qu'une vieille pratique pour soulager les enfants consiste à leur souffler au visage la fumée du psychotrope. Ils grandissent ainsi avec l'accoutumance qui permet à d'autres de les asservir sans ménagement.

Sans blague.

L'humoriste ne fait pas plus dans la plaisanterie dans cet opus que sur scène, suppose-t-on. Une dénonciation hurlée n'attend pas l'autre et on se demande bien pourquoi on rit si ce n'était de l'étiquette « humour » accrochée à sa carrière. En panne d'essayistes québécois conformes à leur position éditoriale, certains ont cru qu'une litanie d'indignations

pouvait faire figure d'essai. Il faut admettre que plusieurs d'entre elles sont spectaculairement justifiées. On n'y sent cependant aucun effort pour approfondir une réflexion sur plus d'un paragraphe.

En phase avec l'air du temps, l'ouvrage, en forme de courts chapitres d'une taille qui doit bien se décliner dans une « chronique d'humour », rend par écrit ce qu'on déclame à la radio d'État quand on veut se donner un air de citoyen conscientisé en laissant parler son exaspération. L'originalité de Fred Dubé tient à sa propension à pousser la dénonciation jusqu'à la dénonciation de la dénonciation elle-même!

Au fond, nous avons affaire ici à un artiste trop intègre pour faire de l'humour corporatif, mais trop agité pour asseoir sa réflexion dans un essai. Le résultat est un produit offrant le réconfort d'un défoulement par procuration. Un expert en marketing nous expliquerait sans doute qu'on peut exploiter cette pulsion dans un créneau particulier, celui des essais médiocres subventionnés aux côtés des traductions de révolutionnaires convenus. Mais ce n'est pas parce qu'on ne rit pas que c'est sérieux.

Sylvain Deschênes

Réviseur infographiste